Département du **MORBIHAN**
COMMUNE DE BIGNAN

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 056-215600172-20251126-2025119-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 26 Novembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 Novembre 2025

Etaient présents : MM. BIHOËS Chantal, Maire, LE CORF Henri, GABEL Géraldine, LE GOFF Philippe, LE BRUN André, LE HASIF-BARGAIN Sandrine - adjoints au maire, PERRON Eliane, JAFFRE Christelle, JEHANNO Yves, LE ROUX Sandrine, LOHEZIC Mikaël, CLEQUIN Yolande, MOREAC Jean-Michel, LECOMTE Yolande.

Procurations : Mme Joséphine RIBAULT à Mme PERRON Eliane

Absente excusée : Mme BEGUIN Christelle

Absents : MM. LE POULICHET Yves-Marie, LE SOURD Guénaël, CONAN David, Mme LE MEITOUR Eloïse, MM. BRET Christophe, DANO Audric, Mme CARO Isabelle.

Désignation du secrétaire de séance
Mme Eliane PERRON, Conseillère Déléguée, est désignée comme secrétaire de séance.

Mise en sécurité coffret électrique à Poublay : choix du fournisseur.

M. André LE BRUN, Adjoint, informe le Conseil qu'une consultation a été faite, auprès de 3 fournisseurs, pour la mise en sécurité et conformité du coffret électrique de Poublay avec une date d'échéance au 31 octobre dernier. Aux termes de cette consultation, une visite sur site en sa présence, il en ressort que seule l'offre de l'entreprise JEHANNO de PLUMELIAU est recevable (une entreprise n'a pas répondu et la seconde ne s'est pas déplacée) pour un montant de 4 519.00 € H.T..
Il propose donc au Conseil de la retenir sachant que le bureau municipal y est favorable.

Le Conseil, compte tenu des éléments apportés et à l'unanimité

DECIDE de retenir la proposition de l'entreprise JEHANNO et **AUTORISE** Mme Le Maire à la signer.

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture le 3 décembre 2025
(voir ci-dessus référence de télétransmission)

Publié : 3 décembre 2025
Le maire : Chantal BIHOES

Cachet de la mairie

Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance